

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**deux protocoles relatif aux métaux lourds aux polluants organiques
persistants**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Berclaz, Philippe

Citations préféré

Berclaz, Philippe 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: deux protocoles relatif aux métaux lourds aux polluants organiques persistants, 2001 - 2003*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

| | |
|--|---|
| Chronique générale | 1 |
| Infrastructure et environnement | 1 |
| Protection de l'environnement | 1 |
| Gestion de la qualité de l'air | 1 |

Abréviations

UNO Organisation der Vereinten Nationen
GEF Global Environment Facility

ONU Organisation des Nations unies
FEM Fonds pour l'environnement mondial

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Gestion de la qualité de l'air

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 16.05.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Après cinq sessions de négociations, 127 pays, dont la Suisse, ont adopté par consensus à Stockholm une **convention** des Nations Unies **sur l'utilisation de douze polluants organiques** persistants (POP), surnommés "les douze salopards". Le but de la nouvelle convention est la réduction et/ou l'élimination de pesticides comme l'aldrine et le DDT, de produits chimiques comme les PCB, ainsi que de sous-produits de dioxines et les furannes. Des exceptions ont été faites pour le DDT, un pesticide encore largement utilisé dans certains pays pauvres pour combattre la malaria, et le PCB, un produit industriel utilisé dans les transformateurs électriques. La nouvelle convention complète les dispositions concernant les substances chimiques (Convention PIC) et la convention sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux (Convention de Bâle). L'effort sera essentiellement porté par les pays en développement, où les douze POP y sont toujours utilisés. La convention assure à ces pays une aide technique et met à disposition des moyens financiers dans le cadre du Fonds pour l'environnement (FEM). En Suisse, vu que les POP ont déjà été remplacés par d'autres substances, la convention n'entraîne pas de modifications législatives et n'affecte pas directement l'économie. La Suisse s'est portée candidate pour accueillir le siège du secrétariat permanent de la nouvelle convention. ¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 17.10.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un message pour l'approbation de la Convention des Nations Unies sur les polluants organiques persistants (POP) signée en 2001. Son entrée en vigueur n'entraînera **pas de modifications législatives** étant donné que les POP ont déjà été remplacés par d'autres substances, à l'exception du mirex, un pesticide. Le mirex sera à son tour totalement interdit lors de l'entrée en vigueur de la loi sur les produits chimiques et des ordonnances qui s'y rapportent. Comme mentionné dans la Convention, la Suisse s'engage à aider les pays en développement à éliminer les douze POP. En outre, le Conseil fédéral a tenu à présenter Genève comme lieu de candidature suisse pour l'accueil du secrétariat de la Convention. ²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 02.06.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil national a soutenu la ratification de la **Convention de Stockholm** sans opposition. Ce texte vise l'élimination de douze polluants organiques persistants (POP), quasiment non biodégradables et toxiques. ³

1) 24h, 23.5.01; DETEC, communiqué de presse, 16.5.01.

2) FF, 2002, p. 6791 ss.; TG, 17.10.02; DETEC, communiqué de presse, 16.10.02.

3) BO CN, 2003, p. 736 s.